



NAO 2025

Revendications CGT

NOS REVENDEICATIONS

Elles visent à :

- Augmenter le pouvoir d'achat des salariés
- Réduire le turn-over
- Valoriser et garder la compétence
- Améliorer la QVT, les CT et l'articulation vie pro/vie privée
- Garantir l'employabilité tout au long de la carrière

CONTEXTE

- Résultats économiques Groupe, solides avec des objectifs dépassés et surperformance par rapport au marché
- Résultats DGO : bons et en hausse
- Ralentissement de l'inflation
- Proposition du Conseil d'administration de multiplier par **2,2** les dividendes par action soit une augmentation de **122%**. pour une somme totale de près de 30 millions d'euros.
- Baisse de l'enveloppe NAO
- Grilles DGO en retard sur les minima conventionnels et l'inflation

REVENDICATIONS

AUGMENTATION BUDGET NAO

- Au regard des bons résultats du Groupe et de DGO
- Par une répartition de la richesse plus juste, notamment en renonçant à l'augmentation de 122% des dividendes et en réinjectant la somme dans les budgets NAO
- En reprenant les 50 000 euros préempter dans le budget NAO 2024 pour négocier (sans visibilité) un accord sur le dimanche et qui n'ont finalement pas été utilisés à défaut d'accord trouvé.
- En décorrélant les évolutions des échelons du budget NAO.
- En ne déduisant pas de l'enveloppe les rattrapages des grilles au SMC

REVENDICATIONS

LES SALAIRES

- Salaires de base à hauteur des minima légaux (pour ceux qui sont en dessous)
- **ensuite application d'une augmentation de 6% sur tous les salaires de base.**

Les variables ne doivent servir, ni à rattraper les minima légaux ni à absorber les augmentations obligatoires.

FOCUS GRILLE : EXPLOITATION

Qualification	Niv-Ech	Grilles au 1 avril 2024	Minima au 01/09/2024	Diff mini conv		Minima 01/03/2025	Diff
		0.00 €					
Conseiller(ère) pôle service	1-3	1 759.00 €	1789.04	-30.04 €	-1.679%	1817.665	-58.66
Conseiller(ère) pôle service confirmé(e)	2-1	1 809.00 €	1828.06	-19.06 €	-1.043%	1857.309	-48.31
Conseiller(ère) pôle service autonome	2-2	1 849.00 €	1872.14	-23.14 €	-1.236%	1902.094	-53.09
Conseiller(ère) pôle service expérimenté(e)	2-3	1 890.00 €	1916.15	-26.15 €	-1.365%	1946.808	-56.81
Conseiller(ère) pôle service expert(e)	3-1	1 938.00 €	1956.54	-18.54 €	-0.948%	1987.845	-49.84
Conseiller pôle service leader 2	3-2	1 973.00 €	2000.51	-27.51 €	-1.375%	2032.518	-59.52
		0.00 €					
Vendeur(-euse) débutant(e)	1-3	1 000.00 €	1789.04	-789.04 €	-44.104%	1817.665	-817.66
Vendeur(-euse) confirmé(e)	2-1	1 030.00 €	1828.06	-798.06 €	-43.656%	1857.309	-827.31
Vendeur(-euse) autonome	2-2	1 060.00 €	1872.14	-812.14 €	-43.380%	1902.094	-842.09
Vendeur(-euse) expérimenté(e)	2-3	1 089.00 €	1916.15	-827.15 €	-43.167%	1946.808	-857.81
Vendeur(-euse) expert(e)	3-1	1 119.00 €	1956.54	-837.54 €	-42.807%	1987.845	-868.84
Vendeur leader	3-2	1 150.00 €	2000.51	-850.51 €	-42.515%	2032.518	-882.52
Concepteur(-trice) vendeur(-euse)	3-1	1 706.29 €	1956.54	-250.25 €	-12.790%	1987.845	-281.55
Concepteur(-trice) vendeur(-euse) confirmé(e)	3-1	1 735.00 €	1956.54	-221.54 €	-11.323%	1987.845	-252.84
Concepteur(-trice) vendeur(-euse) autonome	3-2	1 765.00 €	2000.51	-235.51 €	-11.772%	2032.518	-267.52
Concepteur(-trice) vendeur(-euse) expérimenté	3-2	1 795.00 €	2000.51	-205.51 €	-10.273%	2032.518	-237.52
Concepteur(-trice) vendeur(-euse) expert(-e)	3-3	1 825.00 €	2044.44	-219.44 €	-10.734%	2077.151	-252.15
Concepteur(-trice) vendeur(-euse) évolutif(-e)	4-1	1 865.00 €	2107.54	-242.54 €	-11.508%	2141.261	-276.26
Concepteur(-trice) vendeur(-euse) évolutif(-e)	4-2	1 915.00 €	2348.34	-433.34 €	-18.453%	2385.913	-470.91

FOCUS GRILLE : LDK

Qualification	Niv-Ech	Grilles au 1er avril 2024	Minima au 01/09/24	Différence avec Mini conv		SMIC		Minima au 01/03/2025	Diff
Aide-livreur	1-2	1 754.00 €	1777.49	-23.49	-1.322%	-47.80	-2.65%	1805.930	-51.93
Livreur débutant	1-3	1 754.00 €	1789.04	-35.04	-1.959%	-47.80	-2.65%	1817.665	-63.66
Livreur confirmé 1	2-1	1 783.00 €	1826.06	-43.06	-2.358%	-18.80	-1.04%	1855.277	-72.28
Livreur confirmé 2	2-2	1 826.00 €	1872.14	-46.14	-2.465%	24.20	1.34%	1902.094	-76.09
Livreur confirmé 3	2-3	1 869.00 €	1916.15	-47.15	-2.461%	67.20	3.73%	1946.808	-77.81
Livreur leader 1	3-1	1 910.00 €	1956.54	-46.54	-2.379%	108.20	6.01%	1987.845	-77.84
Livreur leader 2	3-2	1 957.00 €	2000.51	-43.51	-2.175%	155.20	8.61%	2032.518	-75.52
Employé(e) administratif(-ve) services débutant(e)	1-2	1 781.00 €	1777.49	3.51	0.197%	-20.80	-1.15%	1805.930	-24.93
Employé(e) administratif(-ve) services maîtrisant	1-3	1 798.00 €	1789.04	8.96	0.501%	-3.80	-0.21%	1817.665	-19.66
Employé(e) administratif(-ve) services confirmé(e) 1	2-1	1 820.00 €	1826.06	-6.06	-0.332%	18.20	1.01%	1855.277	-35.28
Employé(e) administratif(-ve) services confirmé(e) 2	2-2	1 863.00 €	1872.14	-9.14	-0.488%	61.20	3.40%	1902.094	-39.09
Employé(e) administratif(-ve) services confirmé(e) 3	2-3	1 906.00 €	1916.15	-10.15	-0.530%	104.20	5.78%	1946.808	-40.81
Employé(e) administratif(-ve) services leader	3-1	1 946.00 €	1956.54	-10.54	-0.539%	144.20	8.00%	1987.845	-41.84
Employé(e) logistique services débutant(e)	1-2	1 781.00 €	1777.49	3.51	0.197%	-20.80	-1.15%	1805.930	-24.93
Employé(e) logistique services maîtrisant	1-3	1 798.00 €	1789.04	8.96	0.501%	-3.80	-0.21%	1817.665	-19.66
Employé(e) logistique services confirmé(e) 1	2-1	1 820.00 €	1826.06	-6.06	-0.332%	18.20	1.01%	1855.277	-35.28
Employé(e) logistique services confirmé(e) 2	2-2	1 863.00 €	1872.14	-9.14	-0.488%	61.20	3.40%	1902.094	-39.09
Employé(e) logistique services confirmé(e) 3	2-3	1 906.00 €	1916.15	-10.15	-0.530%	104.20	5.78%	1946.808	-40.81
Employé(e) logistique services leader	3-1	1 946.00 €	1956.54	-10.54	-0.539%	144.20	8.00%	1987.845	-41.84

Grille DARTY GRAND OUEST		Base 35 heures		Difference CCN			
Qualification	Niv-Ech	Grilles au 1er avril 2024	Minima au 01/09/24	Diff mini conv		Minima 01/03/25	diff grille 24
Chargé(e) de clientèle débutant(e)	2-1	1 770.00 €	1 828.06 €	-58.06 €	-3.176%	1857.31	-87.31
Chargé(e) de clientèle maîtrisant	2-2	1 837.00 €	1 872.14 €	-35.14 €	-1.877%	1902.09	-65.09
Chargé(e) de relation client	2-3	1 893.00 €	1 916.15 €	-23.15 €	-1.208%	1946.81	-53.81
Chargé(e) de relation client mixte	3-1	1 951.00 €	1 956.54 €	-5.54 €	-0.283%	1987.84	-36.84
Chargé(e) de relation client expert(e)	3-2	1 994.00 €	2 000.51 €	-6.51 €	-0.325%	2032.52	-38.52
N1 Assistant(e) technique débutant(e)	2-1	1 791.00 €	1 828.06 €	-37.06 €	-2.027%	1857.31	-66.31
Assistant(e) technique maîtrisant N1	2-2	1 838.00 €	1 872.14 €	-34.14 €	-1.824%	1902.09	-64.09
Assistant(e) technique confirmé(e) N1	2-3	1 893.00 €	1 916.15 €	-23.15 €	-1.208%	1946.81	-53.81
Assistant(e) technique leader N1	3-1	1 951.00 €	1 956.54 €	-5.54 €	-0.283%	1987.84	-36.84
N2 Assistant(e) technique débutant(e) N2	2-1	1 791.00 €	1 828.06 €	-37.06 €	-2.027%	1857.31	-66.31
Assistant(e) technique maîtrisant N2	2-2	1 838.00 €	1 872.14 €	-34.14 €	-1.824%	1902.09	-64.09
Assistant(e) technique confirmé(e) N2	2-3	1 893.00 €	1 916.15 €	-23.15 €	-1.208%	1946.81	-53.81
Assistant(e) technique leader N2	3-1	1 951.00 €	1 956.54 €	-5.54 €	-0.283%	1987.84	-36.84
Assistant(e) technique leader N2	3-2	1 990.00 €	2 000.51 €	-10.51 €	-0.525%	2032.52	-42.52
Technicien(-ne) débutant(e)	1-3	1 725.00 €	1 789.04 €	-64.04 €	-3.580%	1817.66	-92.66
Technicien(-ne) confirmé(e) niveau 1	2-1	1 801.00 €	1 828.06 €	-27.06 €	-1.480%	1857.31	-56.31
Technicien(-ne) confirmé(e) niveau 2	2-2	1 848.00 €	1 872.14 €	-24.14 €	-1.289%	1902.09	-54.09
Technicien(-ne) confirmé(e) niveau 3	2-3	1 903.00 €	1 916.15 €	-13.15 €	-0.686%	1946.81	-43.81
Technicien(-ne) expert(e) niveau 1	3-1	1 966.00 €	1 956.54 €	9.46 €	0.484%	1987.84	-21.84
Technicien(-ne) expert(e) niveau 2	3-2	2 018.00 €	2 000.51 €	17.49 €	0.874%	2032.52	-14.52
Technicien(-ne) leader	3-3	2 064.00 €	2 044.44 €	19.56 €	0.957%	2077.15	-13.15
Assistant(e) technicien(-ne) débutant(e)	1-2	1 701.00 €	1 779.41 €	-78.41 €	-4.407%	1807.88	-106.88
Assistant(e) technicien(-ne) maîtrisant	1-3	1 734.00 €	1 789.04 €	-55.04 €	-3.077%	1817.66	-83.66
Assistant(e) technicien(-ne) confirmé(e) 1	2-1	1 755.00 €	1 828.06 €	-73.06 €	-3.997%	1857.31	-102.31
Assistant(e) technicien(-ne) confirmé(e) 2	2-2	1 796.00 €	1 872.14 €	-76.14 €	-4.067%	1902.09	-106.09
Assistant(e) technicien(-ne) confirmé(e) 3	2-3	1 828.00 €	1 916.15 €	-88.15 €	-4.600%	1946.81	-118.81
Assistant(e) technicien(-ne) leader	3-1	1 862.00 €	1 956.54 €	-94.54 €	-4.832%	1987.84	-125.84
IAD Technicien(-ne) confirmé(e) niveau 1	2-1	1 824.00 €	1 828.06 €	-4.06 €	-0.222%	1857.31	-33.31
IAD Technicien(-ne) confirmé(e) niveau 2	2-2	1 918.00 €	1 872.14 €	45.86 €	2.450%	1902.09	15.91
IAD Technicien(-ne) confirmé(e) niveau 3	2-3	Supprimé	1 887.83 €			0.00	
IAD Technicien(-ne) expert(e) niveau 1	3-1	1 997.00 €	1 956.54 €	40.46 €	2.068%	1987.84	9.16
IAD Technicien(-ne) expert(e) niveau 2	3-2	2 127.00 €	2 000.51 €	126.49 €	6.323%	2032.52	94.48
IAD Technicien(-ne) leader	3-3	2 271.00 €	2 044.44 €	226.56 €	11.082%	2077.15	193.85

REVENDICATIONS

MODIFICATIONS CLASSIFICATIONS

Techniciens ateliers :

- suppression du niveau I-3

Pour l'ensemble des techniciens :

- Extension des grilles jusqu'au niveaux IV-1

Concepteurs Vendeurs Cuisines :

- Suppression des échelons en doublons III-1 et III-2

Employés administratifs et Logistiques :

- Extension des grilles jusqu'au niveau III-2

REVENDICATIONS

PRIME VACANCES

- Augmentation de 100 euros

REVENDICATIONS

PFA

Ancienneté	Prime de fin d'année
moins de 1 ans	70% du fixe ou du mini conventionnel proratisé temps de présence
De 1 an à moins de 2 ans	100% du fixe ou du mini conventionnel
De 2 ans à moins de 4 ans	100% du fixe + moyenne des variables ou du minimum conventionnel si plus élevé
4 ans et plus	100% du fixe + moyenne des variables ou du minimum conventionnel + prime d'ancienneté

REVENDICATIONS

CHEQUES- DEJEUNERS

- Augmentation de 10% de la valeur faciale

REVENDICATIONS

VALORISATION DE L'ANCIENNETÉ

Amélioration des dispositions conventionnelles sur la Prime d'ancienneté et les jours d'ancienneté :

- A partir de 20 ans d'ancienneté augmentation de 1% du taux de la prime d'ancienneté
- A partir de 25 ans d'ancienneté octroi de 1 jour de congé d'ancienneté supplémentaire

Actuellement :

- 1 jour pour les salariés ayant 15 ans d'ancienneté ;
- 3 jours pour les salariés ayant 20 ans d'ancienneté ;
- 4 jours pour les salariés ayant 25 ans d'ancienneté

REVENDICATIONS

VALORISATION DE L'ANCIENNETÉ

- Modification de l'attribution de la gratification à l'occasion de la médaille du travail dans le cadre de la concomitance ou de la proximité avec un départ en retraite.
- Proposition de rajout : « Par exception, si le délai, entre la date de totalisation de l'ancienneté requise et celle du départ du salarié en retraite ne permet pas d'obtenir le diplôme avant son départ, le salarié se verra attribué sa gratification, sur simple demande écrite ».

REVENDEICATIONS

REMISE PERSONNEL

- Augmentation de la remise octroyée au personnel et extension sur toutes les familles
- Autorisation du cumul carte cadeau + RPERS
- Gratuité de la livraison

REVENDECTIONS SPECIFIQUES

VENDEURS

- Plus aucune prime produit inférieure à 1,00€. En effet, même si certains produits se vendent « tout seul » il est inadmissible d'avoir des primes de 0,10cts pour des produits ayant un coût supérieur à 1000€. Certains smartphones ou ordinateurs aux prix exorbitants (de 1000€ à 3000€ voir plus) sont primés 0,10cts.
- Prime produit DMAX : retour à l'arrondi à 1€ et doublement de la prime dès souscriptions de la DMAX
- Pas de baisse des primes en raison de la saisonnalité
- Globalement revoir la structuration de la rémunération avec un salaire de base au SMC et une redéfinition du variable
- Formations sur les produits notamment pour les nouveaux entrants

REVENDICATIONS SPECIFIQUES

CPS

- Prise en compte dans leur salaire de base de la multi-compétence de leur métier (magasinier +secrétaire) : 150 euros
- Critères variables en adéquation avec les tâches réellement réalisées.

REVENDEICATIONS SPECIFIQUES

CONCEPTEURS
VENDEURS
CUISINES

- Rémunération sur la marge commandée dès le 1^{er} euro.
- Valorisation des devis
- Positionnement plus juste sur la grille de classification.
- Suppression des échelons en doublons

REVENDICATIONS SPECIFIQUES

LIVREURS

- Adaptation de la charge de travail pour ceux de plus de 50 ans et sans conditions d'âge dès l'apparition de TMS chronique.
- Accompagnement de l'entreprise sur des dispositifs de formation préparant à une éventuelle reconversion pour les salariés le souhaitant.

REVENDICATIONS SPECIFIQUES

ASSISTANTS TECHNICIENS

- Les salaires de bases de ce métier sont les plus décalés par rapport au minima conventionnel (grille opération)
- Effort particulier de rattrapage à faire

REVENDICATIONS SPECIFIQUES

RCD TRANSFÉRÉE

- Prise en compte de l'attente au cas par cas de chacun des salariés faisant l'objet du transfert vers INTEL CIA :
- Mesures de reclassement interne
- Mesures de mobilité externe
- Mesures de départ volontaire
- Versement par Darty d'une prime de transfert pour les salariés acceptant d'intégrer INTEL CIA
- Augmentation de leur salaire de base au 1^{er} mars 2025

REVENDICATIONS SPECIFIQUES

CONTRAT ETUDIANT

- Garantie d'un temps de travail chaque mois
- Actuellement la seule garantie est un nombre d'heure à l'année. Quand le nombre d'heure maximal est atteint, on demande aux salariés de ne plus venir. Le salarié est payé par mois le temps réel qu'il travaille.
- Revoir le type et les clauses de ce contrat dit « temps partiel annualisé » mais qui s'apparente plus à un contrat d'intermittent ou de saisonnier

REVENDICATIONS

ENCADREMENT

- Création d'une commission de suivi de la répartition des « enveloppes » d'augmentations des Cadres et Agents de Maîtrise notamment au regard de l'égalité pro.
- Rattrapage des écarts de rémunération H/F
- Effort particulier de revalorisation des salaires des CDV, RPS, RDVC et agents de maîtrise
- Création d'une grille spécifique pour les AM comprenant les 3 échelons de la CCN

REVENDICATIONS

EVOLUTION DE CARRIÈRE ET CLASSIFICATION

Constat :

- Évolution extrêmement lente voire bloquée.
- Les critères d'évolution et de classifications de la convention collective ne sont pas appliqués et sont substitués par d'autres critères (Efficience, NPS, budget NAO, etc...)

Revendications :

- Passage automatique à l'échelon supérieur au plus tard après 5 ans sur le même échelon

REVENDEICATIONS

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- Réduire la pression managériale subie par les équipes de vente par une écoute active de l'encadrement, sur les difficultés rencontrées par les salariés pour vendre
- Adaptation autant que possible des plannings pour les salariés parents et particulièrement mono parental
- Positionnement pour chaque salarié de 7 samedis minimum sur l'année, par roulement, ou 2 jours consécutifs, en repos hebdomadaire.

.

REVENDICATIONS

VIE PRO/VIE PERSONNELLE

- Pas d'envoi de message pro de toutes sortes et quel que soit le support en dehors des horaires de travail.
- Respect des durées légales de repos quel que soit le statut du salarié avec une vigilance particulière sur ceux des encadrants(non corvéables à merci)

REVENDICATIONS

EVÈNEMENTS FAMILIAUX

Enfant malade :

- Cas n°1** : si maladie enfant < **18 ans** à charge
- Cas n°2 : si hospitalisation enfant < **18 ans** à charge
- Cas n°3 : si maladie ou hospitalisation enfant handicapé

Ces dispositions sont également applicables aux salariés dont la présence serait nécessaire en raison de la maladie ou hospitalisation du conjoint.

- Cas n°1 : **4** jours ou **8** demi-journées et **5** jours ou **10** demi-journées à partir de 3 enfants à charge (<16 ans)
- Cas n°2 : **6** jours ou **12** demi-journées
- Cas n°3 : **6** jours ou **12** demi-journées

REVENDICATIONS

EVÈNEMENTS FAMILIAUX

Annnonce d'une maladie chronique ou d'un cancer d'un des enfants du collaborateur	<u>10 jours ou 20 demi-journées</u>
---	-------------------------------------

- Passage de 3 jours à 5 jours en cas du décès du père ou de la mère

REVENDICATIONS

MOBILITÉ DURABLE

- Mise en place de garage vélo/trottinette sécurisé et des bornes de recharge électrique

NEGOCIATIONS

- Renégociation Accord Aménagement du Temps de Travail : seuil déclenchement heures supplémentaires, contrat étudiant, etc...
- Renégociation Accord sur les jours fériés : rémunération
- Réouverture de véritables négociations sur le Télétravail régulier.
- Suivi et renégociation de l'accord de droit syndical

**FIN DE
PRÉSENTATION**

Merci pour votre attention